

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/03/19	01/03/19	F01119P0063

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'irrigation agricole (maraichage) sur la commune d'Echarcon (91) avec prélèvement d'eaux souterraine au débit inférieur à 8 m3/h

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols a) Forages pour l'approvisionnement en eau	Création d'un forage d'irrigation agricole (maraichage) de 53 m de profondeur pour prélèvement d'eau sur la nappe de Beauce dans le niveau aquifère des calcaires éocènes (Champigny et Saint-Ouen) au débit maximal de 8 m3/h (Zone de Répartition des Eaux) sur la commune d'Echarcon Concerné par les rubriques 1.1.1.0.(D) et 1.3.1.0. (D) de la nomenclature des IOTA

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage d'irrigation agricole (maraichage en Agriculture Biologique au 01/07/19) de 53 m de profondeur pour prélèvement d'eau sur la nappe de Beauce dans le niveau aquifère des calcaires éocènes (Champigny et Saint-Ouen) au débit maximal de 8 m3/h (Zone de Répartition des Eaux) sur la commune d'Echarcon.

Le forage possèdera une profondeur d'environ 53 m afin d'atteindre et de capter les formations calcaires aquifères de l'Eocène supérieur composées par les calcaires du Champigny et par les calcaires de Saint-Ouen en base. Au regard du faciès très marneux de la formation du Champigny dans ce secteur, il est nécessaire d'y adjoindre les calcaires de Saint-Ouen pour s'assurer de disposer d'un débit minimum de 7 à 8 m3/h.

4.2 Objectifs du projet

Les prélèvements sur la ressource en eau souterraine demandés sont destinés à l'irrigation d'environ 32 470 m² de S.A.U. de cultures maraichères en Agriculture Biologique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'objectif étant l'exploitation de la nappe libre de l'Eocène supérieur (assimilée à la nappe de Beauce), le forage sera équipé en monodiamètre sur toute la hauteur et sera constitué des équipements suivants (côtes prévisionnelles qui pourront être légèrement différentes à l'issue de la foration) :

- De 0 à 21 m : tube acier 339 mm avec cimentation annulaire à l'extrados permettant d'isoler et de tenir les premiers niveaux marneux oligocènes
- De 0 à 21 m : Tubage PVC alimentaire Ø 163 / 180 mm plein vissé avec cimentation annulaire à l'extrados
- De 21 à 52 m : Tubage PVC alimentaire Ø 168 /180 mm crépiné à fente horizontale slot 1,50 mm à raccords vissés (dont 5 m intermédiaires de tubage plein pour le positionnement de la pompe immergée en prévision d'un rabattement piézométrique assez conséquent)
- De 52 à 53 m : Tube décanteur PVC plein vissé Ø 163/180 mm

Les tubages PVC mis en place seront de qualité alimentaire du fait de la nature des cultures (maraichage) de l'exploitation.

L'espace compris entre la formation forée Ø 339 mm et le tubage PVC Ø 180 mm extérieur sera rempli de façon gravitaire comme suit :

- De 0 à 20 m : Cimentation annulaire secondaire du tube PVC 163/180 mm
- De 20 à 21 m : Argile gonflante (peltonite) créant ainsi une interface entre le massif filtrant et le ciment
- De 21 à 53 m : Massif filtrant en graviers roulés calibrés 2/ 4 mm

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les prélèvements demandés par le pétitionnaire après analyse de la Surface Agricole Utile de 3,247 hectares et de la nature des cultures envisagées (à savoir principalement Légumes et fruits rouges), sont :

- Débit horaire maximal : 7,9 m³/h : (inférieur à 8 m³/h)
- Volume journalier maximal : 7,9 m³ x 20 h de fonctionnement de la pompe = 158 m³/jour ;
- Volume journalier moyen : 7,9 m³ x 8 h de fonctionnement de la pompe = 63 m³/jour ;
- Volume annuel moyen : 8 000 m³/an (volume moyen journalier prélevé de mai à septembre)
- Volume annuel maximal : 13 000 m³/an (volume maximal journalier prélevé de début Avril à mi-Octobre sur environ 200 jours au maximum, en cas d'année sèche ou à saison étendue)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Foration des terrains géologiques de l'Oligocène et de l'Eocène supérieur	53 m environ (estimation)
Prélèvement en nappe de Beauce	<8 m3/h (ZRE)
Irrigation cultures maraichères en Agriculture Biologique (vente aux particuliers - Paniers)	32 470 m ² de S.A.U.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Echarcon (le Haut Buchereau)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°24'00"57E Lat. 48°34'04"73N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Echarcon est concernée par le PPRI de l'Essonne Le projet est situé hors des limites du PPRI en position topographique haute Le PPRI de la vallée de l'Essonne a été approuvé par arrêté Inter préfectoral le 18 juin 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Echarcon est située en Zone de Répartition des Eaux pour la nappe de Beauce conformément à l'arrêté préfectoral n°2005-DDAF-MISE-058 du 21/04/2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (FR3800417) sous l'intitulé : « Marais de Fontenay-le-Vicomte », Zone Spéciale de Conservation (ZSC FR 110 0805), Zone de Protection Spéciale (ZPS FR 1110102) Distance minimale : 250 m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements en nappe de Beauce (Calcaires de Champigny et Calcaires de Saint-Ouen) au débit inférieur à 8 m ³ /h Volume journalier maximal : 7,9 m ³ x 20 h de fonctionnement de la pompe = 158 m ³ /jour ; Volume journalier moyen : 7,9 m ³ x 8 h de fonctionnement de la pompe = 63 m ³ /jour ; Volume annuel moyen : 8 000 m ³ /an (volume moyen journalier prélevé de mai à septembre); Volume annuel maximal : 13 000 m ³ /an (volume maximal journalier prélevé Selon volume attribué par l'Organisme unique de gestion des prélèvements
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	forage sur 53 m en diamètre 445 mm à 311 mm, soit environ 1,3 m ³ de cutting composé de marnes et calcaires
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporaires (amenée et repli de la machine de forage et camions d'approvisionnement de matériaux (tubages, gravier))
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Temporaires (la durée des travaux est estimée à 2, 5 semaines au maximum) selon les horaires de bureaux habituels

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporaires liées à la foration par rotary boue ou marteau fond de trou (percussion) selon méthode de foration utilisée (dépend du faciès des terrains)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet temporaire d'eaux claires pour la réalisation du test de pompage longue durée (infiltration sur les parcelles ou valorisation en arrosage si possible)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà exploité en partie pour la culture maraîchère

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au regard de la faible ampleur du projet (forage peu profond et prélèvement réduit de 8 m³/h maximum) hors de tout zonage réglementaire, il n'a pas été identifié d'effets négatifs notables sur l'Environnement. Il n'a pas été proposé de mesures spécifiques de réduction des effets (voir dossier de Déclaration joint et déposé en parallèle auprès de la DDT 91), hors des mesures préventives relatives aux travaux de forage

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale au regard de sa faible profondeur, de son débit limité à 8 m³/h, du volume annuel limité par le quota d'attribution de l'Organisme Unique de Gestion des Prélèvements, et de sa localisation hors de tout périmètre ou zonage réglementaire (y compris NATURA 2000 ou PPRi).

Les besoins en eau ont été correctement estimés, sont en cohérence avec l'usage prévu et restent relativement minimes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau déposé en parallèle auprès de la DDT 91

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Echarcon

le.

1 mars 2019

Signature



EARL FOUQUET MARTIAL.
SIRET 49794003100014



astree

aSsistance technique et r glementaire Eau et Environnement

EARL FOUQUET MARTIAL
(CUEILLETTE D' CHARCON)
RUE DU HAUT BUCHEREAU
COMMUNE D' CHARCON (91)

ANNEXES COMPL MENTAIRES
  LA DEMANDE D' TUDE AU CAS PAR CAS

F VRIER 2019

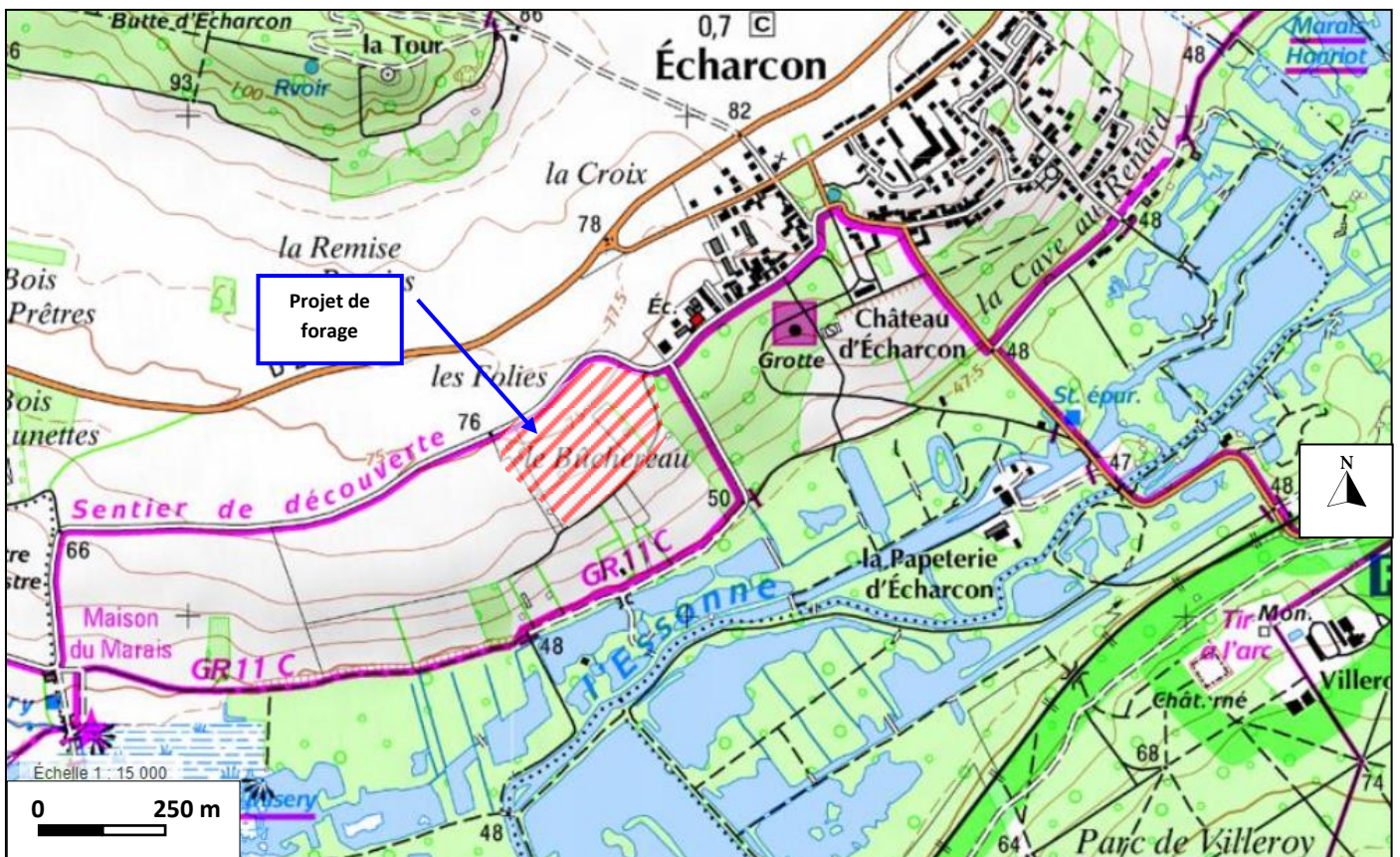
R - 1834

*ANNEXE 2 :
Plans de situation*

Tableau 1 : Références et coordonnées géographiques de l'ouvrage projeté

Références de Localisation	Forage projeté
Commune	Echarcon (91)
Section cadastrale	B 01
N° parcelle cadastrale	621
Coordonnées X en Lambert 93	655 870 m
Coordonnées Y en Lambert 93	6 829 979 m
Altitude NGF	+ 74,56 m
Identifiant Banque de Données du Sous-Sol	En cours auprès du BRGM IDF

Figure 1 : Localisation du projet de forage sur fond IGN 1/25 000



DIRECTION GÉNÉRALE DES
 FINANCES PUBLIQUES

 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Figure 2 : Localisation du forage projeté sur fond cadastral

Département :
 ESSONNE

Commune :
 ECHARCON

Section : B
 Feuille : 000 B 03

0 50 m

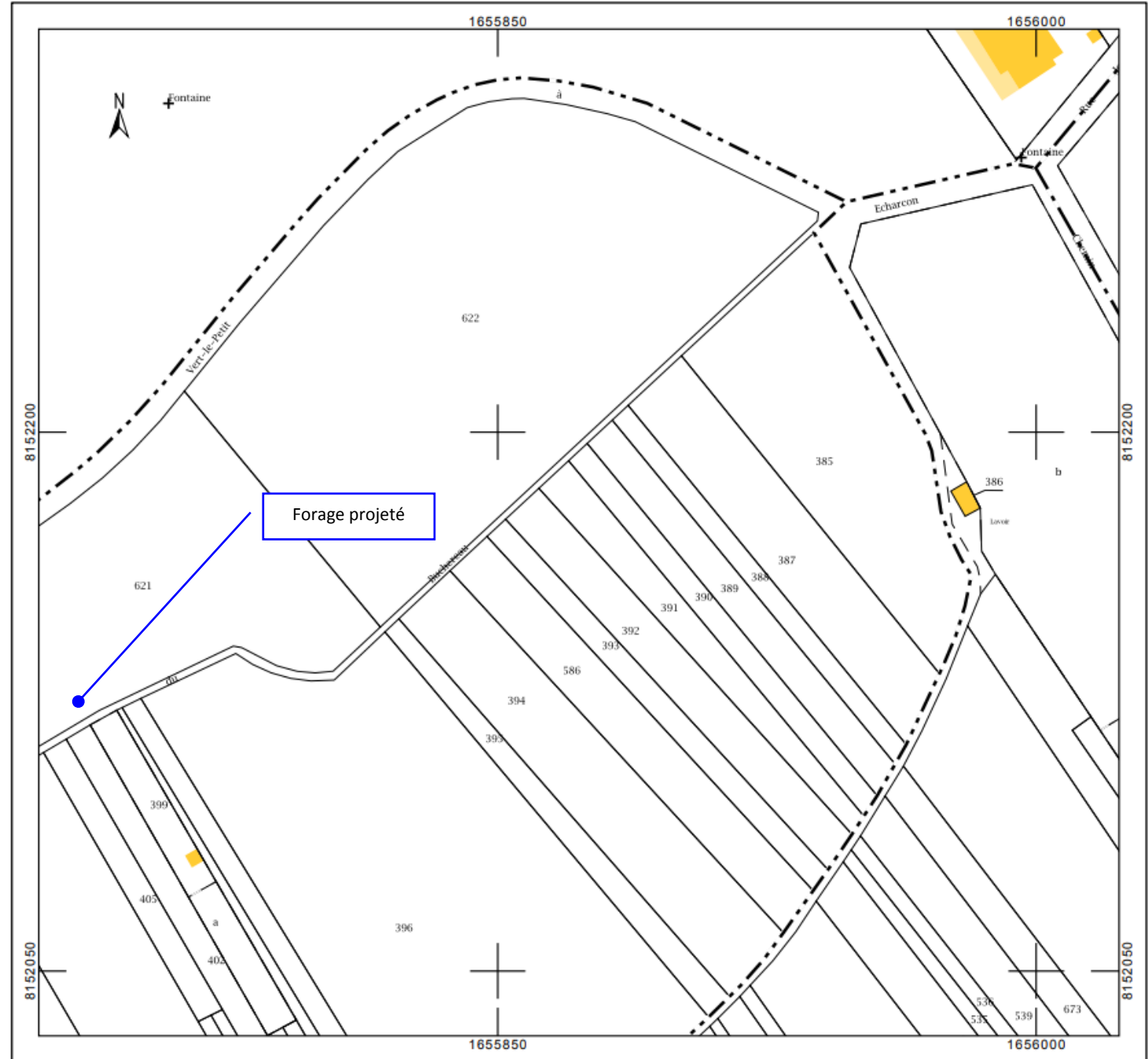
Date d'édition : 2017
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
 des impôts foncier suivant :
 Corbeil
 75-79 rue Feray 91107
 91107 Corbeil-Essonnes cedex
 tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28
 cdif.corbeil@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



ANNEXE 3 :
Plans de situation

Figure 3 : Aperçus photographiques de l'exploitation maraichère actuelle « la Cueillette d'Echarcon » et implantation du forage (flèche rouge) (date des clichés : 20/03/2018)



ANNEXE 4 :
Coupe technique prévisionnelle du
forage

L'objectif étant l'exploitation de la nappe libre de l'Eocène supérieur, le forage sera équipé en monodiamètre sur toute la hauteur et sera constitué des équipements suivants (*côtes prévisionnelles qui pourront être légèrement différentes à l'issue de la foration*) :

- De 0 à 21 m : tube acier 339 mm avec cimentation annulaire à l'extrados permettant d'isoler et de tenir les premiers niveaux marneux oligocènes
- De 0 à 21 m : Tubage PVC alimentaire Ø 163 / 180 mm plein vissé avec cimentation annulaire à l'extrados
- De 21 à 52 m : Tubage PVC alimentaire Ø 168 /180 mm crépiné à fente horizontale slot 1,50 mm à raccords vissés (dont 5 ml intermédiaires de tubage plein pour le positionnement de la pompe immergée en prévision d'un rabattement piézométrique assez conséquent)
- De 52 à 53 m : Tube décanteur PVC plein vissé Ø 163/180 mm

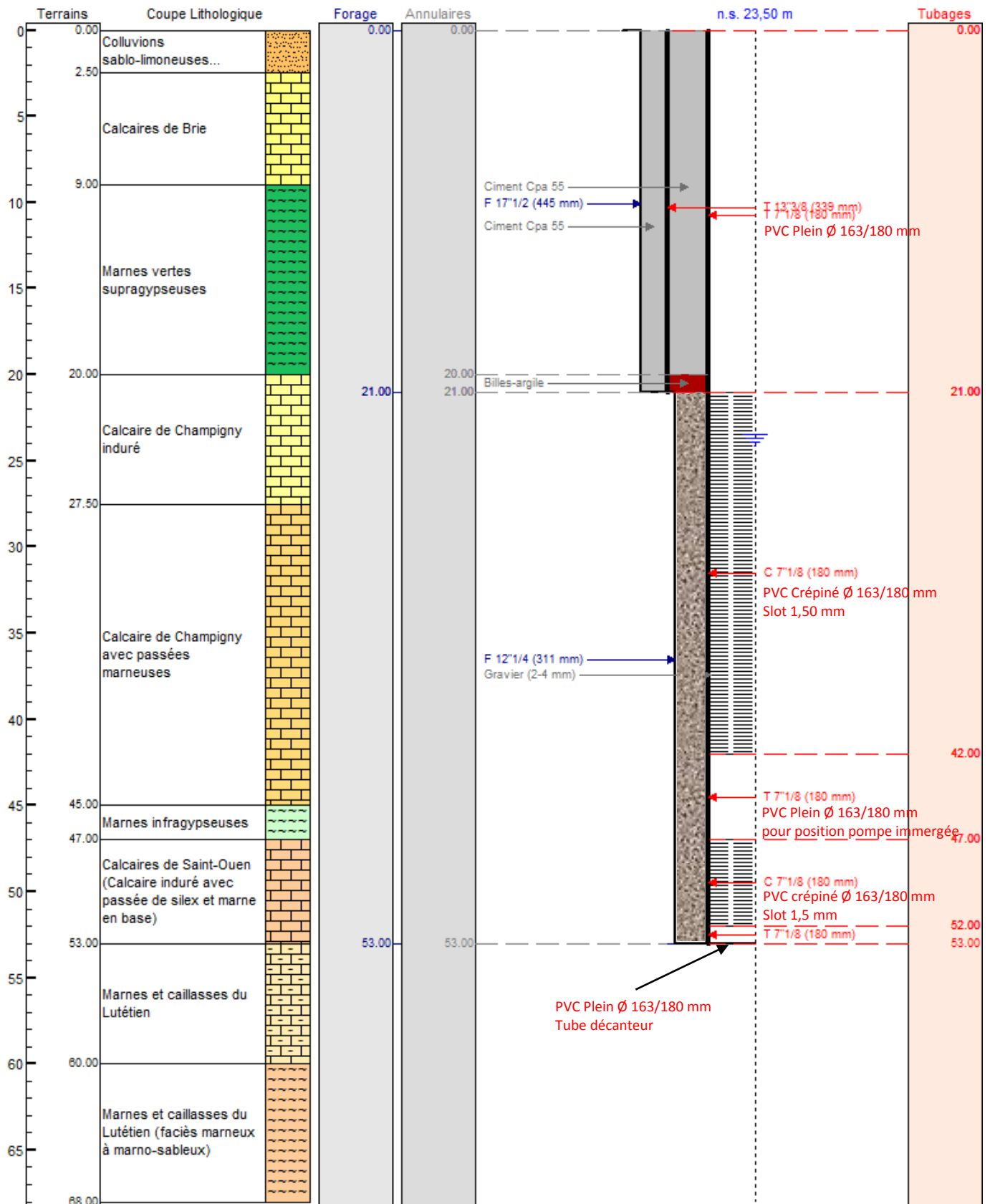
Les tubages PVC mis en place seront de qualité alimentaire du fait de la nature des cultures de l'exploitation (maraichage).

L'espace compris entre la formation forée Ø 339 mm et le tubage PVC Ø 180 mm extérieur sera rempli de façon gravitaire comme suit :

- De 0 à 20 m : Cimentation annulaire
- De 20 à 21 m : Argile gonflante (peltonite) créant ainsi une interface entre le massif filtrant et le ciment
- De 21 à 53 m : Massif filtrant en graviers roulés calibrés 2/ 4 mm

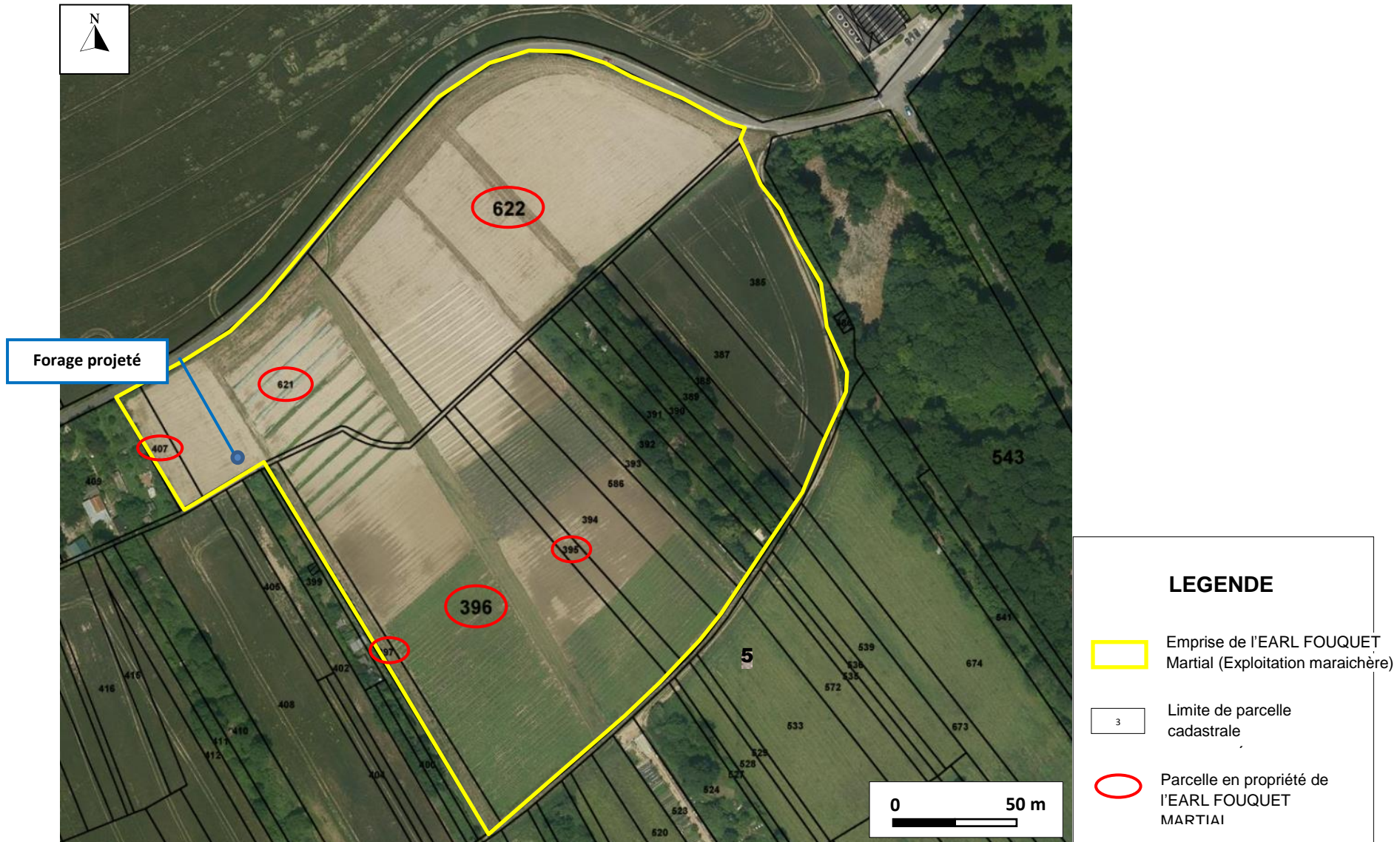
D'après les puits et forages locaux, le niveau piézométrique statique de cette nappe libre est attendu vers - 23 m/sol.

Figure 4 : Coupe technique et géologique prévisionnelle du forage (la coupe définitive sera fournie dans le rapport de fin de travaux)



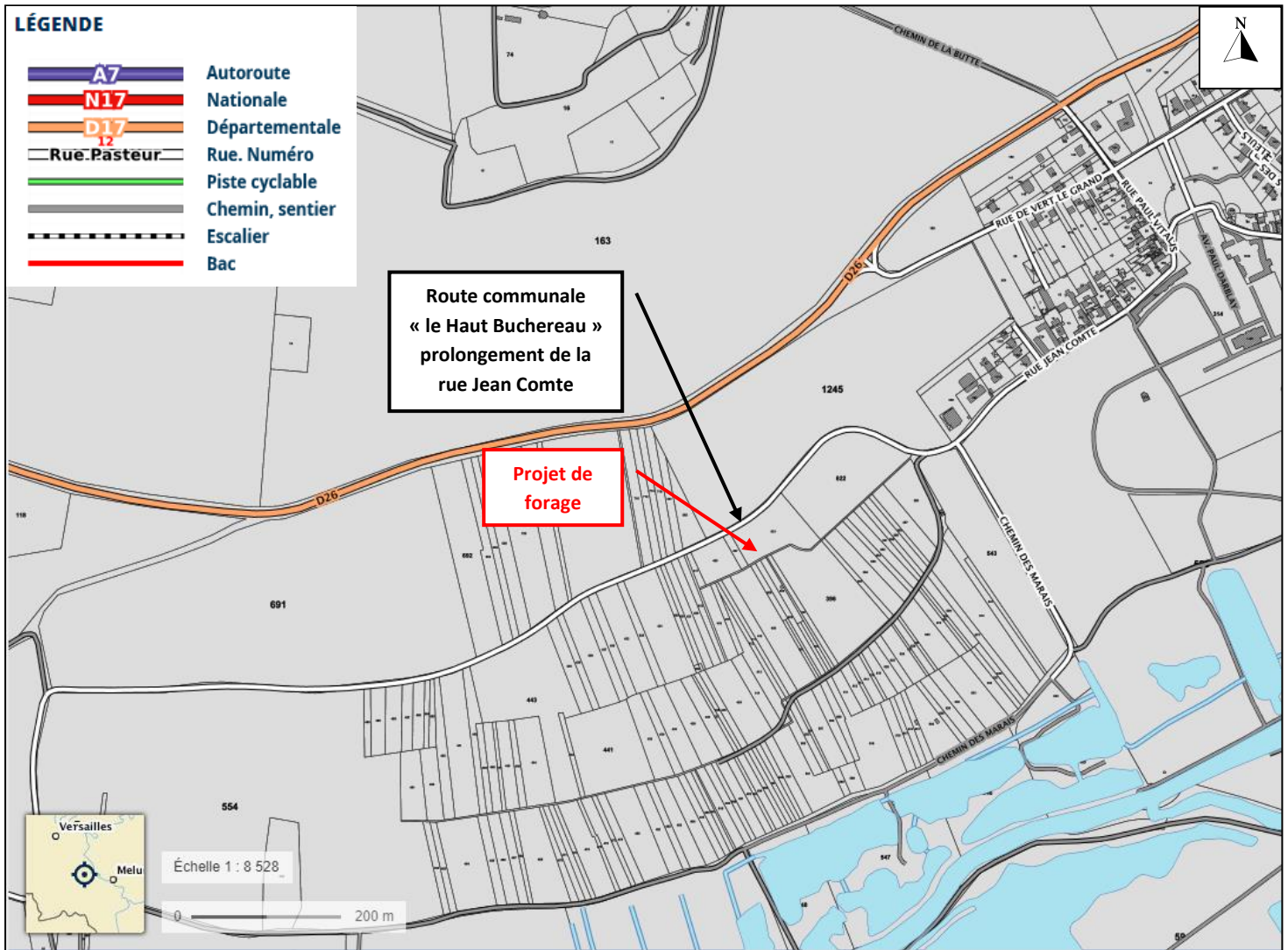
ANNEXE 4 :
Coupe technique prévisionnelle du
forage

Figure 5 : Extension de l'exploitation maraîchère de EARL FOUQUET Martial et localisation du forage projeté



Le projet de forage sera situé à 43 m au Sud de la rue communale « Le Haut Buchereau » (prolongement de la rue Jean Comte), et à 216 m au Sud-Sud-Est de la Route Départementale n° 26. Il n'est pas recensé d'autres voies de communication routières, autoroutières ou ferroviaires dans l'environnement du projet de forage. Pour information, d'après les comptages routiers de 2016, le trafic moyen journalier de la RD 26 à hauteur d'Echarcon était de 9 985 véhicules/jour dont 4,6 % de poids lourds.

Figure 6 : Voies de communication situées à proximité du projet de forage (source Géoportail)



ANNEXE 5 :
Implantation du projet par rapport
au zonage NATURA 2000

Le projet de forage n'est pas situé dans le périmètre d'une zone naturelle remarquable ou d'une zone protégée au titre de la réglementation NATURA 2000.

Toutefois, le projet se situe à environ 350 m au Nord des zonages suivants :

- Réseau NATURA 2000 (*réseau de sites naturels remarquables à l'échelle européenne visant à préserver les espèces et les habitats d'intérêts communautaires. Le dispositif Natura 2000 regroupe les directives Habitats et Oiseaux, adoptées respectivement en 1992 et 1979 par l'Union Européenne*) :
 - au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE), par arrêté ministériel du 2/09/20010, en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC FR 110 0805) et sous l'intitulé « Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine » ;
 - au titre de la Directive Oiseaux (79/409/CEE), par arrêté ministériel 30/12/2003, en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS FR 1110102), sous l'intitulé : « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » ;
- par arrêté préfectoral du 19/09/1994, en tant qu'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (FR3800417) sous l'intitulé : « Marais de Fontenay-le-Vicomte » (*Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées*) ;

et à 250 m à l'Ouest des zonages suivants :

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique ZNIEEF (Article L. 411-5 du Code de l'Environnement) :
 - en catégorie type 1, sous l'intitulé : « Zone humide d'Echardon, du boucher à Menecy » (FR110001527) ;
 - en catégorie de type 2, sous l'intitulé ; « Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine » (FR 110001514) ;

Figure 7 : Zones naturelles remarquables recensées sur le secteur d'études



Figure 8 : Zones NATURA 2000 et périmètres des arrêtés de biotope recensés sur le secteur d'études

